

**PERSEA**  
**Société par actions simplifiée au capital de 21.948.304€**  
**Siège social : 107, rue La Boétie - 75008 PARIS**  
**SIREN 440 774 909 RCS PARIS**

**DECISION COLLECTIVE UNANIME DES ASSOCIES**  
**EN DATE DU 23 DECEMBRE 2025**

**Les soussignés :**

- ❖ Monsieur Jean PAPAHN, propriétaire de 11.204.304 actions en pleine propriété,
- ❖ Madame Julia MARIAGE, propriétaire 1.710.800 actions en pleine propriété et 3.661.200 actions en nue-propriété,
- ❖ Monsieur Fabrice PAPAHN, propriétaire de 1.710.800 actions en pleine propriété et 3.661.200 actions en nue-propriété,

seuls associés de la société PERSEA (ci-après "la Société"), ayant droit de vote dans le cadre des présentes décisions conformément à l'article 10 des statuts.

**Les associés ont adopté à l'unanimité les décisions suivantes :**

**PREMIERE DECISION**

Les associés décident de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

**« ARTICLE 3 - OBJET**

La société a pour objet en France ou à l'étranger :

- la constitution et la propriété d'un patrimoine mobilier, toutes prises de participation directes ou indirectes dans toutes affaires immobilières, commerciales, industrielles ou civiles, seule ou avec un tiers, pour son propre compte ou celui d'un tiers, au moyen d'achat, vente, souscription ou échange de toutes actions, parts sociales ou valeurs mobilières quelconques et, d'une manière générale, par la détention de tous instruments financiers, et à cet effet, la société pourra notamment participer à toutes souscriptions, faire tous emplois de fonds, gérer et exploiter toutes participations dans toutes entreprises,
- l'administration et la gestion de ce patrimoine,
- l'animation effective des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, par la participation active à la conduite de la politique de son groupe (constitué par ces sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement) et le suivi de la mise en œuvre de cette politique par ces sociétés ;

- la réalisation de toutes prestations administratives, juridiques, comptables, financières, informatiques, commerciales, publicitaires et de direction générale au bénéfice des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, et plus généralement la réalisation de toutes prestations de services utiles afin d'assurer leur administration et leur développement,
- la recherche, la négociation et la transaction de tous terrains, immeubles ou droits immobiliers, fonds de commerce ou droit au bail et généralement toutes opérations d'intermédiaires pour l'achat, la vente ou la souscription de ces biens,
- la réalisation d'opérations immobilières et d'urbanisme de toute nature et notamment :
  - l'acquisition de tous immeubles ou droits immobiliers, achevés ou inachevés, en cours de construction ou de réhabilitation, de tous terrains,
  - la réalisation de travaux de construction, de réhabilitation ou de rénovation,
  - la vente des locaux dépendant desdits immeubles et ce, en totalité ou par lot, soit en état achevé, soit en état futur d'achèvement, soit à terme,
- l'administration, la gestion et l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles,
- toutes prestations de services et de conseil dans le domaine du montage, du développement et du suivi d'opérations de nature immobilière ;
- la réalisation de toutes prestations de services concernant la création, l'organisation, le développement, la gestion, le management, le contrôle, la direction, la politique commerciale et financière de toutes sociétés filiales ou non, et plus généralement toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à cet objet,
- toutes opérations de financement, de crédit, de gestion, de trésorerie, de prêts, d'avances dans toutes participations, et d'une manière générale, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet,
- le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous bien et autres droits,
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

## DEUXIEME DECISION

Les associés décident de modifier l'article 10 des statuts.

### « ARTICLE 10 – DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS »

Les deux derniers paragraphes sont remplacés par ce qui suit :

Paraphe      Paraphe      Paraphe



« Si une ou plusieurs actions sont grevées d'usufruit, le droit de vote appartient à l'usufruitier uniquement pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices et au nu-propiétaire pour toutes les autres décisions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire ou de l'assemblée générale extraordinaire.

L'usufruitier et le nu-propiétaire sont consultés dans les mêmes conditions que les associés en toute propriété, exercent dans les mêmes conditions leur droit de communications et reçoivent les mêmes informations. »

Le reste de l'article est inchangé.

### TROISIEME DECISION

À la suite d'une cession d'actions intervenue le 22 décembre 2025, l'article 7 des statuts est modifié comme suit :

#### « **ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à Vingt et Un Millions Neuf cent Quarante Huit Mille Trois Cent Quatre Euros (21.948.304 €).

Il est divisé en Vingt et Un Millions Neuf cent Quarante Huit Mille Trois Cent Quatre Euros (21.948.304 €), toutes entièrement libérées, lesquelles sont réparties comme suit :

- à Monsieur **Jean PAPAHN** :

Onze millions deux cent quatre mille trois cent quatre actions en toute propriété, numérotées de 1 à 2.861.200 et de 13.605.201 à 21.948.304

ci..... 11.204.304 actions

- à Madame **Julia PAPAHN épouse MARIAGE** :

Trois millions six cent soixante et un mille deux cents actions en nue-propiété, numérotées de 2.861.201 à 6.522.400, l'usufruit appartenant à M. Jean PAPAHN

ci..... 3.661.200 actions

Et

Un million sept cent dix mille huit cents actions en toute propriété, numérotées de 10.183.601 à 11.894.400

ci..... 1.710.800 actions

- à Monsieur **Fabrice PAPAHN** :.....

trois millions six cent soixante et un mille deux cents actions en nue-propiété, numérotées de 6.522.401 à 10.183.600, l'usufruit appartenant à M. Jean PAPAHN

ci..... 3.661.200 actions

Et

Un million sept cent dix mille huit cents actions en toute propriété, numérotées de 11.894.401 à 13.605.200

ci..... 1.710.800 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social : **21.948.304 actions** »

#### **QUATRIEME DECISION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Jean PAPAHN**

Signé par :  
  
BC86790F4D88460...

**Julia MARIAGE**

Signé par :  
  
BDC22567F5F047B...

**Fabrice PAPAHN**

Signé par :  
  
4330301E8A194F9...